

CONTRAT 1008-1010

RENOUVELLEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2013

Le contrat d'assurance collective couvrant les enseignantes et enseignants membres de la FNEEQ-CSN s'est renouvelé le 1^{er} janvier 2013. Nous désirons vous faire part de la nouvelle tarification.

TAUX DE PRIMES PAR PÉRIODE DE 14 JOURS

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS*

ASSURANCE MALADIE			
Plan de protection	Prime par paie		
	Protection de base (Module A)	Protection régulière (Module B)	Protection enrichie (Module C)
Personnes adhérentes de moins de 65 ans			
Individuel	32,44 \$	41,22 \$	47,53 \$
Monoparental	55,11 \$	70,03 \$	80,76 \$
Familial	87,65 \$	111,37 \$	128,43 \$
Couple	64,85 \$	82,41 \$	95,02 \$
Personnes adhérentes de 65 ans ou plus inscrites à la RAMQ			
Individuel	13,69 \$	17,40 \$	20,06 \$
Monoparental	36,36 \$	46,22 \$	53,28 \$
Familial	50,14 \$	63,71 \$	73,47 \$
Couple	27,35 \$	34,76 \$	40,08 \$
Prime additionnelle pour les médicaments 65 ans ou plus non inscrits à la RAMQ			
Individuel	64,77 \$		
Monoparental	64,77 \$		
Familial	129,54 \$		
Couple	129,54 \$		
ASSURANCE SOINS DENTAIRES			
Plan de protection	Prime par paie		
	Protection de base (Option 1)	Protection enrichie (Option 2)	
Individuel	9,41 \$	12,54 \$	
Monoparental	17,64 \$	23,52 \$	
Familial	27,05 \$	36,06 \$	
Couple	18,81 \$	25,08 \$	

* Pour le secteur privé, la part de l'employeur doit être déduite de la prime indiquée à la garantie d'assurance maladie.

TAUX DE PRIMES PAR PÉRIODE DE 14 JOURS (suite)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

PROTECTION	Prime par paie
Assurance vie de base (Taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,1052 \$
Assurance maladies graves	3,25 \$
Assurance vie des personnes à charge	0,84 \$
Assurance invalidité de courte durée (Taux par 1 000 \$ de salaire) - Collèges privés et universités (délai de carence de 30 jours) - Collège Lasalle (délai de carence de 10 jours)	0,635 \$ 0,817 \$
Assurance invalidité de longue durée (Taux par 1 000 \$ de salaire)	0,448 \$

Assurance vie additionnelle

(taux par 1 000 \$ d'assurance – par période de 14 jours)

Âge de l'adhérent	Homme		Femme	
	Non fumeur	fumeur	Non fumeuse	Fumeuse
- de 25 ans	0,023 \$	0,033 \$	0,013 \$	0,017 \$
25 à 29 ans	0,023 \$	0,033 \$	0,013 \$	0,017 \$
30 à 34 ans	0,023 \$	0,036 \$	0,013 \$	0,017 \$
35 à 39 ans	0,031 \$	0,039 \$	0,017 \$	0,020 \$
40 à 44 ans	0,045 \$	0,067 \$	0,023 \$	0,034 \$
45 à 49 ans	0,074 \$	0,109 \$	0,034 \$	0,051 \$
50 à 54 ans	0,115 \$	0,171 \$	0,065 \$	0,077 \$
55 à 59 ans	0,182 \$	0,282 \$	0,098 \$	0,154 \$
60 à 64 ans	0,307 \$	0,444 \$	0,151 \$	0,227 \$
65 à 69 ans	0,424 \$	0,692 \$	0,237 \$	0,356 \$

Des preuves d'assurabilité sous forme de déclaration de santé doivent être fournies pour l'assurance vie additionnelle.

Ces taux n'incluent pas la taxe de vente de 9 %.

Veuillez joindre ce feuillet à votre brochure explicative.

(Février 2013)